

L'animateur : M. Jean Charles GUIGUEN.

Membres présents : MM. Patrick BOURABIER, Philippe ANDRIEUX

Membres invités : MM. Jean GUILLEN et Jean-Jacques RABOISSON

Membres excusés : M. Jean GUILLEN, Philippe BRANDY, Christian FRESNEL, Bruno RENON

Le PV n° 3 de la réunion de la commission SENIORS en date du 29/07/2020 est approuvé sans modifications.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'art. 30 – paragraphe 2 - des RG de la LFNA) par lettre) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (art. 30 – paragraphe 3 des RG de la LFNA). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

1° - SOUS-COMMISSION DES CHAMPIONNATS

LES POULES **DEFINITIVES** de 5^{ème} Division :

Suite aux engagements tardifs de AS EXIDEUIL (2) et ENT. NANTEUIL/VERTEUIL (2) et aux courriers divers de certains clubs, la commission a reconsidéré la composition des poules de 5ème Division.

5^{ème} Division - **Poule A**

- US CHAMPAGNE MOUTON
- ENT. ABZAC(3)/BRILLAC(2)(3)
- ENT. CHABANAIS(2)/ETAGNAC(2)
- ES ELAN CHARENTAIS (3)
- FC CONFOLENS (3)
- FC FONTAFIE (3)
- FC HAUTE CHARENTE (2)
- ASC SAULGOND
- SC ST CLAUD (2)
- AS EXIDEUIL (2)
- FC BRIGUEUIL LESTERPS (2)
- 1 Exempt

5^{ème} Division - **Poule B**

- ES AUNAC
- FC GENAC MARCILLAC GOURVILLE
- AS AIGRE (3)
- AS BEAUX PINS (2)
- CO LUXE
- CR MANSLE (3)
- TAIZE AIZIE LES ADJOTS (2)
- FC ST FRAIGNE (2)
- UAS VERDILLE (3)
- UA VILLEFAGNAN (2)
- UA VILLOGNON
- ENT. NANTEUIL/VERTEUIL (2)

5^{ème} Division - **Poule C**

- ES FLEAC (3)
- US BALZAC
- AS BEL AIR (2)
- US BOUEX (2)
- OF COURBILLAC
- AC GOND-PONTOUVRE (3)
- ES JAVREZAC-JARNOUZEAU (2)
- US MA CAMPAGNE (3)
- ES MONTIGNAC (2)
- ES NERCILLAC REPARSAC (2)
- CS ST MICHEL (3)
- FC ST AMANT DE BOIXE (2)

5^{ème} Division - **Poule D**

- GSF ANG. PORTUGAIS (3)
- US BOUEX
- AS BRIE (3)
- US CHASSENEUIL (3)
- ENT. GARAT SERS VOUZAN/ PTT DIRAC (2)
- AC GOND PONTOUVRE (2)
- FCC ISLE D'ESPAGNAC (3)
- ES MORNAC (3)
- CS ST ANGEAU (3)
- FC ST GERMAIN DE MONTBRON (2)
- US TAPONNAT (3)
- US ANGOULEME ST MARTIN (2)

5^{ème} Division - **Poule E**

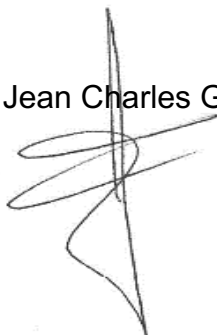
- ENT. CLAIX/BLANZAC (2)
- LA GENTE (2)
- FC AUBETERRE (2)
- AS CONDEON REIGNAC (2)
- AL GUIMPS (2)
- AJ MONTMOREAU (2)
- AS SALLES D'ANGLES (2)
- AS ST AULAIS CHALLIGNAC
- FC ST HILAIRE DE BARBEZIEUX (2)
- ENT ST SEVERIN/PALLUAUD (3)
- US CHANTILLAC
- 1 exempt

2° - INFORMATIONS DIVERSES

- US ANGOULEME ST MARTIN, du 04/08/2020,
- TAIZE AIZIE/LES ADJOTS, Monsieur Patrice SMOLKOWIEZ, du 03/08/2020,
- ES FLEAC, Monsieur Sébastien BLINCOURT, du 01/08/2020,
- AS EXIDEUIL, Monsieur Christopher HACKENSCHMIDT, du 29/07/2020,
- ENT. NANTEUIL/VERTEUIL, Monsieur Jean-Noël BODET, du 10/08/2020,

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H35

L'animateur Jean Charles GUIGUEN



Le secrétaire Patrick BOURABIER

